



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CENTRE DE LOISIRS DE VIRÉ

Texte en vigueur à compter du 6 mai 2014

Lors de la signature de la fiche de renseignements, chaque famille doit certifier en avoir pris connaissance.

Edition du 6. May. 2014 à 16:14:37

## INTRODUCTION

Le Centre de Loisirs de Viré est une entité éducative habilitée pour accueillir de manière collective des mineurs pendant le temps libre. L'objet de cette structure est de permettre aux enfants de vivre des vacances à leur rythme tout en leur conférant une dimension éducative grâce à l'animation de la vie collective ainsi qu'à la mise en place de projets et d'activités. Les orientations éducatives sont décrites dans le Projet Éducatif et le fonctionnement du centre dans le Projet Pédagogique. Ces documents sont disponibles au Centre de Loisirs de Viré ou sur Internet.

## 1. DISPOSITIONS RELATIVES AUX INSCRIPTIONS ET AUX RÉSERVATIONS

### PUBLIC

Le Centre de Loisirs de Viré est destiné aux enfants âgés de 3 ans (le premier jour du centre) à 12 ans dans la limite des places disponibles fixée par l'habilitation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale à savoir 70 enfants. La structure est aménagée pour l'accueil d'enfants porteurs de handicaps légers ou /et en fauteuils roulants

### INSCRIPTIONS

Un enfant est inscrit au Centre de Loisirs de Viré quand son dossier est complet et l'ensemble des pièces nécessaires fourni par les parents. Le dossier est à mettre à jour à chaque rentrée scolaire ou dès qu'un des documents fournis dépasse sa période de validité (contrat d'assurance, bons CAF par exemple). Il est obligatoire de signaler tout changement de coordonnées ainsi que les personnes autorisées à récupérer l'enfant. Pour inscrire un enfant, il est nécessaire de prendre contact avec les responsables du Centre de Loisirs de Viré.

### INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

L'ensemble des informations est soumis à un traitement informatique. Conformément à la loi du 1er juillet 1978 sur l'informatique et les libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression de tout élément vous concernant. Le fichier informatique est déclaré à la CNIL sous l'identifiant n°1339741

### DOCUMENTS NÉCESSAIRES

Pour valider une inscription, il est nécessaire de fournir :

- une copie du carnet de vaccinations,
- une attestation d'assurance en Responsabilité Civile et « Individuelle Accident » ou « Dommages Corporels ».
- le numéro d'Allocataire CAF et le quotient familial (pour les ressortissants de la CAF)
- le montant de l'adhésion annuelle (par famille)

### RÉSERVATION

Aucune réservation ne peut s'effectuer si l'enfant n'est pas préalablement inscrit. Les réservations peuvent s'effectuer par téléphone et par courriel, dans la limite des places disponibles :

- la veille avant 11 heures pour une réservation avec repas
- le jour même pour une réservation en demi-journée sans repas

## TARIFS ET MOYENS DE PAIEMENT

Les tarifs sont ceux annoncés sur les plaquettes de présentation des séjours et sur le site internet. Les tarifs annoncés prennent en compte les réductions de la Caisse d'Allocations Familiales en fonction des Quotients Familiaux. Il n'est donc pas nécessaire de les déduire. Les règlements peuvent s'effectuer selon les modalités privilégiées par les parents : chèque, espèces, tickets CESU, chèques-vacances (pas de rendu de monnaie).

Enfin, les parents sont priés de présenter les participations éventuelles de leur comité d'entreprise lors de l'inscription. De même, pour les familles qui le désirent, un paiement échelonné peut être envisagé. Une facture mensuelle est adressée aux parents après le dernier mercredi du mois. Les règlements sont à faire parvenir au maximum 10 jours après l'émission de la facture. Un défaut de règlement pour un séjour entraîne l'impossibilité d'inscrire l'enfant pour un autre séjour.

## ANNULATION

Si les effectifs devaient s'avérer insuffisants, le Collectif pour l'Éducation, la Culture et les Loisirs se réserve le droit d'annuler un ou plusieurs séjours. Les parents sont alors prévenus et leurs paiements annulés.

Les parents désirant annuler une inscription devront se manifester 24 heures ouvrables avant le début de l'activité. Dans le cas contraire, le Comité pour l'Éducation, la Culture et les Loisirs sera en droit d'exiger le paiement total de l'inscription. En cas d'absence pour raison médicale, se reporter à la rubrique « Maladie » des dispositions relatives à l'hygiène et à la santé.

## 2. DISPOSITIONS RELATIVES À L'ACCUEIL

### TYPES D'ACCUEIL ET HORAIRES

Les réservations se font à la journée selon un des modes d'accueil ci-dessous :

- le matin : Arrivée entre 7h30 et 9 heures - Départ entre 11h45 et 12 heures
- le matin avec repas : Arrivée entre 7h30 et 9 heures - Départ entre 13 heures et 14 heures
- l'après-midi : Arrivée entre 13 heures et 14 heures - Départ entre 17 heures et 18h30
- l'après-midi avec repas : Arrivée entre 11h45 et 12 heures - Départ entre 17 heures et 18h30
- la journée : Arrivée entre 7h30 et 9 heures - Départ entre 17 heures et 18h30

## 3. DISPOSITIONS RELATIVES À L'HYGIÈNE ET À LA SÉCURITÉ

### ALIMENTATION

Les repas et les goûters sont fournis par le Centre de Loisirs de Viré. En conséquence, il est inutile et déconseillé de fournir à l'enfant des aliments (gâteaux, boissons, sucreries...) afin de respecter l'équilibre du plan alimentaire. Les allergies et les régimes alimentaires particuliers sont à préciser lors de l'inscription de l'enfant. Cependant, il peut être préférable de le signaler de nouveau à la personne chargée de l'accueil. Dans le cas de régime très strict, il est nécessaire de prendre contact avec la direction afin d'envisager un accueil dans les meilleures conditions grâce à la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

## MALADIE

Tout enfant contagieux ou fiévreux ne sera pas accepté au Centre de Loisirs de Viré. Après une maladie contagieuse entraînant une absence, l'enfant ne sera admis qu'avec un certificat médical de non-contagion. Seront remboursées à la famille, les absences justifiées par un certificat médical spécifiant la date d'absence.

## MÉDICAMENTS

Aucun médicament ne sera administré au Centre de Loisirs de Viré sans présentation de l'ordonnance correspondante et seulement dans le cas où la médication ne peut être prise uniquement le matin et le soir. La direction inscrit les prises médicamenteuses dans le registre d'infirmerie. En aucun cas, les médicaments doivent être placés dans les poches ou le sac de l'enfant mais doivent être remis en mains propres à la direction.

## ACCIDENT

Les petites blessures sont soignées par le personnel titulaire d'un diplôme de secouriste. Les soins prodigués sont inscrits dans le registre d'infirmerie. Pour les blessures plus importantes, les parents sont prévenus afin qu'ils emmènent l'enfant chez le médecin ou à l'hôpital. En cas d'urgence, l'enfant sera transféré par les services d'urgence (Pompiers ou SAMU) dans l'établissement hospitalier de Mâcon.

## INTERDICTION DE FUMER

Il est strictement interdit de fumer, aussi bien à l'intérieur, à l'extérieur que devant l'enceinte du Centre de Loisirs de Viré

## OBJETS

Il est interdit d'apporter des objets dangereux au sein de l'établissement (briquet, couteau, arme...). Les objets de valeur (bijou, téléphone, console, lecteur multimédia...) sont également interdits afin d'éviter toute dégradation, tout vol et tout conflit. Dans tous les cas, le Collectif pour l'Éducation, la Culture et les Loisirs décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de destruction de tels objets. Les objets saisis par l'équipe d'animation ne seront rendus qu'aux parents par le directeur.

## VÊTEMENTS

Certaines activités pratiquées au Centre de Loisirs de Viré sont salissantes (peinture, feutre, sable...). L'organisation de ces activités en collectivité conduit régulièrement à des "petits accidents". Pour qu'ils ne soient pas trop dramatiques, il est conseillé de vêtir les enfants avec des vêtements sans valeur particulière. Il est nécessaire de fournir une paire de chaussons. Les vêtements (et les doudous) doivent être marqués au nom de l'enfant.

## 4. DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESPONSABILITÉS

### RESPONSABILITÉ DU COLLECTIF POUR L'ÉDUCATION, LA CULTURE ET LES LOISIRS

La responsabilité prend effet dès la prise en charge de l'enfant (départ des parents) jusqu'à la récupération de l'enfant par une personne habilitée. La prestation proposée par le Centre de Loisirs de Viré comprend des activités sur place (ou à l'extérieur) et des sorties pendant lesquelles l'enfant reste sous la responsabilité du Collectif pour l'Éducation, la Culture et les Loisirs.

### DÉPART DES ENFANTS

Par défaut, seuls les parents sont autorisés à récupérer leur enfant. En cas d'empêchement des parents, une tierce personne peut être autorisée à condition d'avoir prévenu la direction ET de remettre une autorisation manuscrite, datée et signée (modèle disponible au centre ou sur internet). Afin de limiter ce cas de figure, il est impératif de prévoir les personnes autorisées à récupérer l'enfant et de les préciser lors de l'inscription. Seuls les enfants disposant d'une autorisation parentale datée et signée, sont autorisés à quitter seuls le Centre de Loisirs de Viré à l'heure indiquée par les parents. Pour reprendre

l'enfant en cours de journée, il faut le signaler à l'arrivée au centre ou à défaut par téléphone. Il est alors obligatoire de remplir une décharge de responsabilité auprès de la direction (document également disponible sur internet).

### PROBLÈMES DE COMPORTEMENTS ET DÉGRADATIONS VOLONTAIRES

En cas de dégradation du matériel et des locaux, commise volontairement par un enfant, les frais de remplacement ou de réparation seront facturés aux parents. Pour tout problème de comportement d'un enfant, une rencontre sera organisée avec les parents afin de le résoudre. Si le problème demeure ou se répète, l'enfant ne sera plus accueilli, de façon temporaire ou définitive.

### EXCLUSIONS

L'exclusion d'un enfant peut uniquement être prononcée par le Conseil d'Administration du Collectif pour l'Éducation, la Culture et les Loisirs après concertation avec les parents pour les motifs suivants :

- Non-respect du règlement intérieur
- Non-paiement des journées
- Absence répétée et non motivée d'un enfant

## 5. DISPOSITIONS DIVERSES

### SITE INTERNET

L'ensemble des informations et des documents concernant le Centre de Loisirs de Viré et le Collectif pour l'Éducation, la Culture et les Loisirs est disponible à l'adresse suivante : <http://www.assocecl.fr/>

### DROIT À L'IMAGE

Lors de l'inscription d'un enfant, il est nécessaire de signaler s'il n'est pas souhaité que les documents photographiques, audiophoniques ou vidéographiques soient utilisés par le Collectif pour l'Éducation, la Culture et les Loisirs. Par défaut, le Collectif pour l'Éducation, la Culture et les Loisirs est autorisé à utiliser les différents supports pour ses opérations de communication.